

# [Bienvenue aux nouveaux arrivants : Découvrez votre service de collecte avec le SMICTOM Sud-Est](#)

## Comment obtenir votre solution de collecte ?

Dès votre emménagement, prenez contact avec le SMICTOM Sud-Est, que ce soit par téléphone ou en ligne via leur site web [www.smictom-sudest35.fr](http://www.smictom-sudest35.fr). Vous pourrez alors obtenir :

- Un bac pucé pour vos ordures ménagères.
- Trois rouleaux de sacs jaunes par an pour vos emballages.
- Une carte d'accès pour les déchèteries.

## Comment fonctionne la collecte des déchets ?

Le **porte-à-porte** est le mode de collecte principal sur le territoire. Voici les étapes à suivre :

1. Sortez votre bac ou vos sacs jaunes la veille du jour de collecte, dès 18h.
2. Après la collecte, rentrez immédiatement votre bac pour ne pas encombrer la voie publique.

Le camion de collecte passe toutes les deux semaines. Il est donc essentiel de respecter ces consignes pour faciliter le travail des équipes de collecte.

## Collecte en borne

Dans les zones agglomérées, la **collecte en borne** est privilégiée. L'avantage de cette méthode est qu'elle est accessible 7 jours sur 7.

- **Verre et papier** : Ils doivent être déposés dans des bornes spécifiques, quel que soit votre mode de collecte.
- **Ordures ménagères** : Si vous êtes équipé d'un bac ou utilisez les bornes, ces déchets doivent être triés avec soin.

## Les bons réflexes pour bien démarrer

Lors de votre emménagement, quelques démarches sont indispensables :

- **Déclarez votre arrivée** sur le site internet du SMICTOM, via le formulaire « J'emménage/Je déménage ».
- **Consultez votre suivi** grâce à l'espace Ecocito. Vous y trouverez le nombre de levées de bacs ou de dépôts en borne.
- En cas de problème (bac non collecté, badge défectueux, etc.), **contactez le SMICTOM** rapidement par téléphone (02 99 74 44 47) ou via le formulaire « Nous contacter ».

## Et pour les déchèteries ?

Le SMICTOM Sud-Est gère **12 déchèteries** sur son territoire, accessibles avec une carte d'accès. Voici la liste des déchèteries :

- Argentré-du-Plessis
- Bais
- Châteaubourg
- Châteaugiron
- Châtillon-en-Vendelais
- Janzé
- La Guerche-de-Bretagne
- Martigné-Ferchaud
- Noyal-sur-Vilaine
- Retiers
- Val d'Izé
- Vitré

Pour obtenir une carte de déchèterie, remplissez le formulaire en ligne « Ma carte déchèterie ». Cette carte vous donne droit à **18 passages par an**, renouvelés chaque 1er janvier.

## Les consignes de tri

Un bon tri est essentiel pour réduire notre impact sur l'environnement. Voici les consignes à suivre :

- **Emballages** : À déposer dans les sacs jaunes ou dans les bornes dédiées.
- **Verre** : À trier dans les bornes à verre.
- **Papier** : À trier dans les bornes à papier.
- **Déchets alimentaires** : À composter dans un composteur individuel ou partagé.
- **Ordures ménagères** : Ce qui reste après le tri va dans le sac noir, à déposer dans votre bac ou une borne dédiée.

Grâce à ces informations et au service de proximité du SMICTOM Sud-Est, vous êtes maintenant prêts à gérer vos déchets de manière responsable. Pour toute question ou assistance, n'hésitez pas à contacter le SMICTOM.

Publié le 24 octobre 2024